

/ Animaux

/ Psycho

/ Terre

/ Santé

/ Sciences

/ Conseils

# Jamais tu ne mordras, même en jouant!

Inhibition à la morsure: un enseignement dispensé par la mère et la fratrie d'abord.

**N**on, un chiot qui mordille, ce n'est pas rigolo! Sa mère, ses frères et sœurs en savent quelque chose, qui, très vite, lui inculquent l'inhibition à la morsure.

**■ Question de famille.** L'apprentissage naturel se déroule principalement quand le jeune chien est âgé de 6 à 8 semaines. Premier temps: en jouant, le chiot mord sa mère. Deuxième temps: riposte de celle-ci qui le

pince sur le dos, les pattes ou la peau du cou; juste assez pour lui faire (un peu) mal.

Troisième temps: le petit gémit - «Aïe, ça fait mal!» - la mère le lâche. Il apprend ainsi à ne pas trop serrer. Et dans les jeux de famille, mêmes gestes à l'appui, la fratrie se charge des cours de perfectionnement!

**■ Affaire d'éleveur.** Rapidement, de chien à chien, le message passe. Il doit également passer d'humain à chiot. Là aussi, le petit doit comprendre qu'il est interdit de serrer les mâchoires. Même si ses petites dents grattouillent plus qu'elles ne mordent, c'est non! Comme la mère du chiot, l'éleveur dira «Aïe!», pincera le jeune animal



Les jeux spectaculaires d'«Ushka» (berger blanc suisse) et d'«Inti» (bouvier australien). Une belle illustration de l'inhibition à la morsure. Dans la joute, personne n'est blessé! (GABRIELLE TENUD)

jusqu'à ce qu'il réagisse, avant de le lâcher.

Mais surtout ne jamais retirer la main quand le chiot l'attrape: il risquerait de serrer davantage et de tirer au lieu de lâcher. Effet inverse à celui souhaité garanti!

**■ Astuce.** Pour que l'animal saisisse bien ce qu'on attend de

lui, Gabrielle Tenud, éducatrice canine, suggère un petit truc: «Déposez de la nourriture dans la main et fermez le poing. Le chiot cherchera à s'en emparer. Ne lui donnez satisfaction que s'il lèche votre main au lieu de la mordiller!»

**■ Et les enfants?** Quand il est encore petit, le jeune chien a tendance à intégrer le garçonnet ou la fillette dans la fratrie. Il doit donc comprendre que le petit humain n'est pas son frère ou sa sœur. Et c'est au même, s'il est assez grand, de le lui enseigner; et d'agir à son tour comme un vrai éleveur.

«L'animal doit apprendre à contrôler sa force, la puissance de ses mâchoires», résume Gabrielle Tenud.

Si l'enfant est trop jeune, le maître adulte du chien devra faire découvrir - et assimiler - le sens du mot «non» à l'animal, ainsi que le respect de l'enfant. Là, ce n'est plus simplement de l'inhibition à la morsure, mais également de l'éducation canine.

**■ Et si le chiot est orphelin?** S'il est séparé de sa mère mais qu'il vit en fratrie, celle-ci fait son instruction. Pas de problème si les chiens sont équilibrés.

Mais quand le bébé se retrouve sans famille avant sa 6e semaine, il n'a encore aucune inhibition à la mor-

sure... C'est donc au maître de s'en charger, à domicile d'abord, puis en participant à des classes de chiots, et avec l'aide d'un «chien éducateur».

Il faut savoir aussi qu'une chienne ayant une portée trop jeune - avant l'âge de 2 ans - risque bien de rater l'instruction de ses petits, de les confondre avec des jouets!

**■ A l'école.** Dans un premier temps, le chiot orphelin suit des cours privés: sans la compagnie d'autres chiens, mais avec un chien éducateur, explique l'éducatrice canine.

Le plus souvent d'ailleurs, il s'agit d'une chienne adulte, très bien équilibrée.

Son travail d'éducatrice: expliquer au jeunot les limites à ne pas dépasser en matière de morsures, comme le ferait une mère.

Lorsque le chiot a compris, mais pas avant, il rejoint ses petits camarades en classe de chiots.

**■ Le plus tôt possible.** Plus le chiot est jeune, plus vite il assimile l'inhibition à la morsure. Idéalement, il doit avoir assimilé l'inhibition à la morsure avant ses deuxième dents, au plus tard à l'âge de 4 mois.

«Il n'est jamais trop tard, note Gabrielle Tenud, rassurante, mais plus le chien est âgé, plus l'apprentissage est long et difficile!»

## Ornithologie: deux Suisses primés

Avec leur film *Vanen, les plumes du paradis*, deux Romands, Miguel A. Garcia, de Villaret (Jura bernois), et Loïc Degen (La Chaux-de-Fonds), ont remporté le prix du meilleur documentaire à vocation pédagogique décerné par la Fédération des Clubs Connaître et protéger la nature lors du 24e Festival international du film Ornithologique de Ménégoût (France).

*Vanen, les plumes du paradis* dresse le portrait croisé d'une espèce rarissime, le vanen (paradisier grand-émeraude), et du photographe chaux-de-fonnier. Pendant sept ans, ce biologiste a mené une quête incroyable de patience pour réussir à croquer les danses de ces oiseaux.

Pour le Grand Prix du festival, le Lirou d'or, le film suisse se classe 2e ex-aequo avec *White Falcon, White Wolf*, de Fergus Beelay. Ils sont devancés par *Australia: Lands of Parrots*, un film australien. (bd)



LOÏC DEGEN

### EN BREF

#### Chèque de 75 000 francs

**DONS** Trois associations, Therapiehunde Schweiz, l'Ecole des animaux Lorenz et le service de consultation Leben mit Tieren im Heim vont se partager 75 000 fr. grâce à une campagne intitulée «L'animal aide l'homme», organisée à l'occasion de la Journée mondiale des animaux par Whiskas et Pedigree, en partenariat avec Coop. Dix centimes par produit vendu ont été reversés à ces trois projets. **BD**

Tous les lundis, votre rendez-vous avec les animaux



Certains chiens ont des talents d'éducateur. Dans ce cas, ils peuvent remplacer la mère auprès du chiot et lui faire comprendre qu'on ne mord pas! (GABRIELLE TENUD)

É

TRIBUNE  
DE GENÈVE

www.tdg.ch

débat

## Loi sur l'Université

Votations cantonales du 30 novembre 2008

A la suite du référendum déposé par le peuple sur l'Université, les Genevois voteront sur la nouvelle loi qui régira l'organisation et le fonctionnement de cette institution, dont le 450e anniversaire sera célébré en 2009.

Afin de comprendre les enjeux de cette législation, venez assister au débat public qui aura lieu :

Mercredi 12 novembre 2008 à 20h00  
Uni Dufour (auditoire U600)  
Entrée libre

Avec la participation de :

- M. Charles BEER, conseiller d'Etat, Dép. de l'instruction publique
- M. Jean-Dominique VASSALI, recteur de l'Université de Genève
- Mme Catalina POZZO, membre de la CUAÉ
- M. Paolo GILARDI, représentant du SSP-vpod

La modération du débat sera assurée par Arthur GROSJEAN, rédacteur en chef adjoint de la Tribune de Genève.

Dossier complet sur [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch).